

# REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*

Département du Nord

Arrondissement de Valenciennes

Canton de Denain

\*\*\*

## Commune de LOURCHES

\*\*\*

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOURCHES s'est réuni à la Maison des Associations, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Dalila DUWEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**PRESENTS :**

MME D. DUWEZ-GUESMIA, MAIRE

MR D. FABRE, MME L. DEHON-DE CARVALHO, MR P. CARTIERRE, MME A. LEGRAND-MORIVAL, MME I. CATTIAUX,  
MR R. FOGAL – ADJOINT(E)S AU MAIRE

MME F. LECAT-HUMERY, MR J.R BIHET, MR D. GREGOR, MME M. JANKOWSKI-FOGAL, MR M. DUHEM, MME S.  
WOUTERS-LANDRAGIN, MR F. GUESMIA,  
MME P. CARLIER-BODA,  
CONSEILLER(ERE)S MUNICIPAUX(LES)

Excusés avec pouvoir :

MR M. VASSEUR POUVOIR A MME D. DUWEZ-GUESMIA

MME C. BIHYA-BENALLAL POUVOIR A MME A. LEGRAND-MORIVAL

MR A. TISON POUVOIR A MME P. CARLIER-BODA

MME M. COULON-TERROUCHE POUVOIR A MME L. DEHON-DE CARVALHO

MME V. VOILLOT POUVOIR A MR F. GUESMIA

MR S. DUVIVIER POUVOIR A MR R. FOGAL

Excusés :

MME L. CAUCHETEUX-CAUDRELIER, MR T. WOUTERS, MR. Y. SOULA, MME F. DRUMONT-MEHADJI

**ABSENTS :**

MME S. DELSART-DEGAND, MME Y. ABOULAAZA-MEHADJI

Secrétaire de séance : MR F. GUESMIA

Date de convocation	Date d'affichage	Membres en exercice	Présents	Procurations	Votants
9 décembre 2022	9 décembre 2022	27	15	6	21

**N°2022/071**

**Objet: Attribution du marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux**

Rubrique : COMMANDE PUBLIQUE  
S/Rubrique : Marchés publics  
Rapporteur : Monsieur M. VASSEUR

Ce 10 novembre 2022 a été mis en ligne la consultation de la Commune de LOURCHES relative au Marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux ; le marché actuel arrivant à son terme.

Cette consultation répond aux dispositions des articles L.2124-1 et R.2124-1 du Code de la Commande publique relative aux appels d'offres selon la procédure dite formalisée.

Le présent marché concerne la mise en place d'un contrat de fourniture et de service. Il est composé, de la fourniture de combustible nécessaire au chauffage, et à la production de l'eau chaude sanitaire, de prestations de conduite et d'entretien, et de prestations de garantie totale.

Les installations techniques à prendre en compte sont l'ensemble des équipements techniques présents en chaufferie, et local technique, pour l'ensemble des bâtiments.

Le marché de fourniture et de service est composé comme suit :

- 1 - La prestation forfaitaire de fourniture de combustible nécessaire au chauffage, avec un intéressement sur les économies d'énergie (prestation P1 MTI ou PF selon les sites).
- 2 - La prestation unitaire de fourniture de combustible nécessaire à la production ECS traitée (Prestation P1/2).
- 3 - La prestation forfaitaire de conduite et d'entretien des installations de distribution de chaleur, des installations de distribution ECS et des installations de traitement d'eau (Prestation P2).
- 4 - Les prestations forfaitaires de surveillance et de contrôle nécessaires au suivi des installations de production, de distribution ECS (Prestation P2).
- 5 - Les prestations forfaitaires de garantie totale des installations avec répartition (Prestation P3/2 GTR) composée des prestations P3/1 : réparation et remise en état et P3/2 renouvellement de matériel.

La date prévisionnelle de début des prestations est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 4 ans ferme assujettie à une reconduction expresse de 4 ans soit une durée maximale de 8 années.

Les candidats étaient invités à déposer sur la plateforme dématérialisée leur dossier et offre au plus tard le 12 décembre 2022 à 17 heures.

Le Commission d'appel d'offres a procédé, ce jeudi 15 décembre 2022 à 16 heures, à l'examen des dossiers.

Les conclusions sont les suivantes :

Société ENGIE Solutions – 10 avenue de l'Horizon CS 80018 – 59651 VILLENEUVE D'ASCQ

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** le Code de la Commande Publique

**Vu** l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 15 décembre 2022

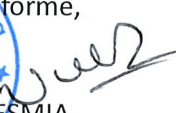

**Vu** la délibération de la Commune de LOURCHES n° 2020/17 en date du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions accordées par le conseil municipal au maire notamment son 4<sup>ème</sup> alinéa

**Vu** l'information du Rapporteur

**PREND ACTE** de la décision du Maire d'attribuer à la Société ENGIE Solutions, ayant pour siège social 10 avenue de l'Horizon CS 80018 – 59651 VILLENEUVE D'ASCQ, le marché d'exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 4 ans ferme assujettie à une reconduction expresse de 4 ans soit une durée maximale de 8 années.

**RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte est donné

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
  
D. DUWEZ-GUESMIA  


Publiée le 16 décembre 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le

ID : 059-215903618-20221215-D71\_2022-DE

